

LA BOITE A MUS'

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024
LA BOITE A MUS'

Le Patio – 1, Place Victor Choelcher
13090 Aix-en-Provence

Ce rapport contient 15 pages



Association LA BOITE A MUS'

Siège social : Le Patio - 1, Place Victor Schoelcher
13090 Aix-en-Provence

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'attention des membres de l'Association LA BOITE A MUS'

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LA BOITE A MUS' relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Nous précisons que votre association n'étant pas tenue précédemment de désigner un commissaire aux comptes, les comptes de l'exercice 2023 n'ont pas fait l'objet d'une certification.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, de la date de notre nomination à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable. Les charges constatées d'avance concernant l'activité de la Bastide Granet sont, au 1^{er} janvier 2024, comptabilisées en encours de prestations de services.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Salon de Provence le 29 octobre 2025



Enumière

Christelle POMMIER
Commissaire aux comptes



Bilan - du 01/01/2024 au 31/12/2024 - *Bilan Association*

BILAN-ACTIF	Brut	Amort. et dépréciations	Net au 31/12/2024	Net au 31/12/2023
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acomptes				
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	53 661,90	37 151,77	16 510,13	19 922,40
Autres immobilisations corporelles	12 515,00	4 761,47	7 753,53	9 735,50
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	66 176,90	41 913,24	24 263,66	29 657,90
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	49,00		49,00	49,00
Immobilisations financières	49,00		49,00	49,00
Actif Immobilisé	66 225,90	41 913,24	24 312,66	29 706,90
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services	15 897,05		15 897,05	
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Stocks	15 897,05		15 897,05	
Avances et acomptes versés sur commandes				
Usagers et comptes rattachés	6 350,93		6 350,93	39 906,81
Autres créances	34 480,72		34 480,72	45 844,62
Créances	40 831,65		40 831,65	85 751,43
Valeurs mobilières de placement	60 598,75		60 598,75	30 248,00
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	78 289,54		78 289,54	103 803,80
Charges constatées d'avance	1 500,40		1 500,40	13 145,31
Divers	140 388,69		140 388,69	147 197,11
Actif Circulant	197 117,39		197 117,39	232 948,54
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
Total Actif	263 343,29	41 913,24	221 430,05	262 655,44

BILAN-PASSIF	Net au 31/12/2024	Net au 31/12/2023
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	71 259,67	71 054,10
Résultat	950,16	205,57
Subventions d'investissement	20 734,24	25 781,60
Provisions réglementées		
Fonds propres	92 944,07	97 041,27
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
Fonds dédiés	13 460,00	22 600,00
Autres fonds associatifs	13 460,00	22 600,00
Provisions pour risques	4 936,00	14 997,00
Provisions pour charges	20 676,09	18 697,47
Provisions pour risques et charges	25 612,09	33 694,47
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 998,16	4 825,59
Dettes fiscales et sociales	30 182,60	32 665,08
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		1 060,00
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	56 233,13	70 769,03
Dettes	89 413,89	109 319,70
Ecart de conversion - Passif		
Ecart de conversion		
Total Passif	221 430,05	262 655,44

Compte de résultat - du 01/01/2024 au 31/12/2024 - Compte de résultat Association - BAM

Compte de résultat	du 01/01/2024 au 31/12/2024	du 01/01/2023 au 31/12/2023
Cotisations	3 885,00	3 425,00
Ventes de biens	1 438,34	4 561,04
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	167 221,80	159 420,77
dont parrainages		
Ventes de biens et services	172 545,14	167 406,81
Concours publics et subventions d'exploitation	175 061,55	98 492,97
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation co		
Dons manuels	2 441,14	
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Ressources liées à la générosité du public	2 441,14	
Contributions financières		
Produits de tiers financeurs	177 502,69	98 492,97
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et tr	14 997,00	23 714,74
Utilisations des fonds dédiés	12 600,00	6 000,00
Production immobilisée et en-cours de production	15 897,05	
Autres produits	18 053,83	11 263,40
Total I	411 595,71	306 877,92
Achats de marchandises	-1 583,31	
Variation de stock		4 806,24
Autres achats et charges externes	-118 956,39	-47 578,71
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	-3 717,84	-4 108,12
Salaires et traitements	-194 664,03	-161 617,60
Charges sociales	-58 143,23	-50 144,14
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	-6 544,24	-3 871,00
Dotations aux provisions	-6 914,62	-38 500,71
Reports en fonds dédiés	-9 460,00	-22 600,00
Autres charges	-10 351,28	-2 005,25
Total II	-410 334,94	-325 619,29
Résultat d'exploitation	1 260,77	-18 741,37
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilis	950,65	1 145,75
Autres intérêts et produits assimilés	1 347,32	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de char		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placemen		
Total III	2 297,97	1 145,75
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provi		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placeme		
Autres charges financières		
Total IV		
RESULTAT FINANCIER	2 297,97	1 145,75
RESULTAT COURANT avant impôts	3 558,74	-17 595,62
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	14 602,02	8 945,40
Reprises sur prov., dépréciations et transferts de charges		

Compte de résultat	du 01/01/2024 au 31/12/2024	du 01/01/2023 au 31/12/2023
Total V	14 602,02	8 945,40
Sur opérations de gestion	-760,00	
Sur opérations en capital	-17 438,26	-141,21
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux prov.		
Total VI	-18 198,26	-141,21
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-3 596,24	8 804,19
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	987,66	8 997,00
EXCEDENT OU DEFICIT	950,16	205,57

Annexe aux comptes annuels pour l'exercice 2024

1. Objet social

L'association La Boîte à Mus' a pour objet :

- de promouvoir sur le plan local, sur le territoire métropolitain Aix-Marseille, au niveau régional et sur les plans nationaux et internationaux des artistes (musiciens, danseurs, acteurs...).
- d'organiser différentes manifestations culturelles et artistiques : spectacles, cours, stages, expositions et diverses rencontres.
- d'effectuer toutes autres prestations artistiques, techniques, administratives et de formation dans le domaine du spectacle vivant.
- de gérer les éditions, la production, la promotion musicale et audiovisuelle.

2. Nature et périmètre des activités

Depuis sa création en 2008, la Boîte à MUS' production œuvre au développement d'artistes de la région, en les accompagnant dans leur parcours scénique, en leur apportant des conseils pour la production phonographique et en assurant la diffusion, la communication ainsi que l'organisation d'ateliers pédagogiques. En 2010, l'association a créé le Festival MUS'iterrannée, dédié aux musiques traditionnelles et du monde prenant place chaque printemps.

Portée par des valeurs de partage et de convivialité, la Boîte à MUS' considère la musique comme un vecteur de tolérance, de rencontre et de dialogue entre les cultures. Elle mène ainsi des actions auprès de publics éloignés (maison de Gardanne, maisons d'arrêt de Luynes et de Salon), du jeune public, ainsi qu'en partenariat avec des écoles de la métropole pour favoriser l'accès à la musique pour tous.

Cette année encore, l'association a poursuivi sa mission d'aide à la création, de conseil et de production d'événements sur l'ensemble du territoire, avec une forte implantation dans la Région Sud, notamment au sein de la Métropole Aix-Marseille Provence.

Depuis 2021, la BâM' développe également des activités à la Bastide Granet, où sont proposés des ateliers pour enfants et adultes, des concerts mensuels, des expositions d'artistes locaux et des stages pendant les vacances scolaires.

3. Faits majeurs de l'exercice

L'exercice 2024 a été marqué par une augmentation de l'activité de diffusion et de production artistique et une augmentation du soutien institutionnel. Le budget global est de 428 812€ en 2024 contre 316 970€ en 2023.

Les subventions publiques passent de 98k€ en 2023 à 175k€ en 2024 nécessitant la nomination d'un commissaire aux comptes.

4. Principes, règles et méthodes comptables

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partis intégrants des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :- continuité de l'exploitation, - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, - indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode comptable des CCA en encours.

5. États et tableaux financiers

Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles s'élèvent à 66 226 € en valeur brute, pour un montant d'amortissements cumulés de 41 913 €, soit une valeur nette de 24 313 € au 31/12/2024 (contre 29 707 € en 2023).

Etat des immobilisations au 31/12/2024										
Code	Date d'achat	Début économique	Libellé	Valeur brute	Base d'amortissement	Durée économique	Méthode économique	Dotations	Cumul des dotations	VNC
21542000 - MATERIEL SON SCENE ET FIXATION										
6	01/01/2015	01/01/2015	MATERIEL SON AMORTI	29 215,50	29 215,50	60 L			29 215,50	
001	02/01/2023	02/01/2023	MDE - Matériel Son et Lumières	12 226,06	12 226,06	60 L		2 445,21	4 883,63	7 342,43
002	24/08/2023	24/08/2023	MDE - Matériel Son et Lumières	11 070,34	11 070,34	60 L		2 214,07	2 995,14	8 075,20
4	01/10/2024	01/10/2024	THOMAN - Neumann KM 184MT	1 150,00	1 150,00	60 L		57,50	57,50	1 092,50
Total compte 21542000				53 661,90	53 661,90			4 716,78	37 151,77	16 510,13
21810000 - INSTALLATIONSGALES, AGENCT, AMÉNAGT.DIV.										
7	01/01/2015	01/01/2015	INSTALLATION AMORTIE	1 700,00	1 700,00	60 L			1 700,00	
Total compte 21810000				1 700,00	1 700,00				1 700,00	
21820000 - MATÉRIEL DE TRANSPORT										
003	09/11/2023	09/11/2023	CAMION IVECO	9 500,00	9 500,00	60 L		1 900,00	2 174,44	7 325,56
Total compte 21820000				9 500,00	9 500,00			1 900,00	2 174,44	7 325,56
21830000 - MATÉRIEL DE BUREAU										
8	01/01/2015	01/01/2015	MATERIEL BUREAU AMORTI	582,50	582,50	60 L			582,50	
004	02/10/2023	02/10/2023	DARTY - IPHONE	732,50	732,50	36 L		244,17	304,53	427,97
Total compte 21830000				1 315,00	1 315,00			244,17	887,03	427,97
Total immobilisations				66 176,90	66 176,90			6 860,95	41 913,24	24 263,66

Dotations comptables du 01/01/2024 au 31/12/2024											
Code	Date acq	Début amort.	Libellé	Valeur brute	Durée	Taux	Méth	Amort. Antérieur	Dotations	Cumul	VNC
21542000 - MATERIEL SON SCENE ET FIXATION											
Hors mouvement											
001	02/01/2023	02/01/2023	MDE - Matériel Son et Lumières	12 226,06	60	20,00 L		2 438,42	2 445,21	4 883,63	7 342,43
002	24/08/2023	24/08/2023	MDE - Matériel Son et Lumières	11 070,34	60	20,00 L		781,07	2 214,07	2 995,14	8 075,20
6	01/01/2015	01/01/2015	MATERIEL SON AMORTI	29 215,50	60	20,00 L		29 215,50		29 215,50	
Total Hors mouvement				52 511,90				32 434,99	4 659,28	37 094,27	15 417,63
Acquisitions											
4	01/10/2024	01/10/2024	THOMAN - Neumann KM 184MT	1 150,00	60	20,00 L			57,50	57,50	1 092,50
Total Acquisitions				1 150,00					57,50	57,50	1 092,50
Total compte 21542000				53 661,90				32 434,99	4 716,78	37 151,77	16 510,13
21810000 - INSTALLATIONSGALES, AGENCT, AMÉNAGT.DIV.											
Hors mouvement											
7	01/01/2015	01/01/2015	INSTALLATION AMORTIE	1 700,00	60	20,00 L		1 700,00		1 700,00	
Total Hors mouvement				1 700,00				1 700,00		1 700,00	
Total compte 21810000				1 700,00				1 700,00		1 700,00	
21820000 - MATÉRIEL DE TRANSPORT											
Hors mouvement											
003	09/11/2023	09/11/2023	CAMION IVECO	9 500,00	60	20,00 L		274,44	1 900,00	2 174,44	7 325,56
Total Hors mouvement				9 500,00				274,44	1 900,00	2 174,44	7 325,56
Total compte 21820000				9 500,00				274,44	1 900,00	2 174,44	7 325,56
21830000 - MATÉRIEL DE BUREAU											
Hors mouvement											
004	02/10/2023	02/10/2023	DARTY - IPHONE	732,50	36	33,33 L		60,36	244,17	304,53	427,97
8	01/01/2015	01/01/2015	MATERIEL BUREAU AMORTI	582,50	60	20,00 L		582,50		582,50	
Total Hors mouvement				1 315,00				642,86	244,17	887,03	427,97
Total compte 21830000				1 315,00				642,86	244,17	887,03	427,97
Total Immobilisations corporelles				66 176,90				35 052,29	6 860,95	41 913,24	24 263,66
Total immobilisations				66 176,90				35 052,29	6 860,95	41 913,24	24 263,66

Stocks

Les prestations de service en cours sont de 15 897€. Les encours représentent les coûts des ateliers à la Bastide de septembre à décembre liés à la gestion sur l'année scolaire.

Cette méthode de comptabilisation a été mis en place en 2024, précédemment passé en CCA.

Provisions

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 25 612 €, en diminution par rapport à 33 694 € en 2023.

	31/12/2023	Dotations	Reprises	31/12/2024
Provisions pour risques	14 997,00 €	- €	10 061,00 €	4 936,00 €
Provisions pour charges	18 697,47 €	1 978,62 €	- €	20 676,09 €
Total Provisions	33 694,47 €	1 978,62 €	10 061,00 €	25 612,09 €

Fonds propres et subventions

Les fonds propres s'élèvent à 92 944 €, composés du report à nouveau (71 260 €), du résultat de l'exercice (950 €) et des subventions d'investissement (20 734 €).

	31/12/2023	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
Report à nouveau	71 054,10 €	205,57 €	- €	71 259,67 €
Résultat de l'exercice	205,57 €	950,16 €	205,57 €	950,16 €
Subventions d'investissement	25 781,60 €	- €	5 047,36 €	20 734,24 €
Total Fonds propres	97 041,27 €	1 155,73 €	5 252,93 €	92 944,07 €

Fonds dédiés

Les fonds dédiés correspondent à des financements affectés à des projets non encore réalisés à la clôture de l'exercice. Ils diminuent à 13 460 € contre 22 600 € en 2023, traduisant la consommation partielle des crédits affectés.

Éléments	31/12/2023	Dotations	Utilisations	31/12/2024
Projets artistiques et pédagogiques	22 600,00 €	9 460,00 €	18 600,00 €	13 460,00 €
Total Fonds dédiés	22 600,00 €	9 460,00 €	18 600,00 €	13 460,00 €

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement s'élèvent à 20 734 € au 31 décembre 2024, contre 25 782 € à la clôture précédente.

Code	Date d'octroi	Montant HT	Antérieurs	Dotation	Cumul des dotations	Solde
001 CG13	22/10/2022	10 000,00 €	1 048,50 €	2 061,98 €	3 110,48 €	6 889,52 €
002 REGION	23/06/2023	10 000,00 €	1 060,03 €	2 029,35 €	3 089,38 €	6 910,62 €
003 METROPOLE	22/06/2022	10 000,00 €	1 065,56 €	2 000,00 €	3 065,56 €	6 934,44 €
Total subventions		30 000,00 €	3 174,09 €	6 091,33 €	9 265,42 €	20 734,58 €

Charges constatées d'avance et produits à recevoir

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 1 500 €, contre 13 145 € en 2023. Les produits constatés d'avance représentent 56 233 €.

6. Répartition des produits de l'activité

Les produits d'exploitation s'élèvent à 411 596 €, se répartissant entre :

- Prestations de services et ventes (Cession spectacles, Ateliers Bastide, billetterie et autres) : 168 660€
- Cotisations/adhésions : 3 885€
- Subventions et concours publics : 175 062 €
- Dons manuels et mécénat : 2 441 €
- Autres produits et reprises : 61 548 €

7. Résultat de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est excédentaire de 950 €, venant porter les fonds propres à 92 944 € au total.

8. Rémunération des dirigeants

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée, car sa divulgation conduirait indirectement à mentionner une rémunération individuelle.



COMPTES ANNUELS AU 31/12/2024

Jessica LANIER, Présidente

Mélanie GALAND, Trésorière

La Boîte à MUS'

Le Patio - 1, Place Victor Schoelcher 13090, Aix-en-Pce

Siret 504 600 685 000 29 // APE 9001Z

Licence 2 101 44 42 / 2 101 44 42

laboiteamus.com – contact@laboiteamus.com

Tél 04 42 388 133

Bilan - du 01/01/2024 au 31/12/2024 - *Bilan Association*

BILAN-ACTIF	Brut	Amort. et dépréciations	Net au 31/12/2024	Net au 31/12/2023
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acomptes				
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	53 661,90	37 151,77	16 510,13	19 922,40
Autres immobilisations corporelles	12 515,00	4 761,47	7 753,53	9 735,50
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	66 176,90	41 913,24	24 263,66	29 657,90
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	49,00		49,00	49,00
Immobilisations financières	49,00		49,00	49,00
Actif Immobilisé	66 225,90	41 913,24	24 312,66	29 706,90
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services	15 897,05		15 897,05	
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Stocks	15 897,05		15 897,05	
Avances et acomptes versés sur commandes				
Usagers et comptes rattachés	6 350,93		6 350,93	39 906,81
Autres créances	34 480,72		34 480,72	45 844,62
Créances	40 831,65		40 831,65	85 751,43
Valeurs mobilières de placement	60 598,75		60 598,75	30 248,00
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	78 289,54		78 289,54	103 803,80
Charges constatées d'avance	1 500,40		1 500,40	13 145,31
Divers	140 388,69		140 388,69	147 197,11
Actif Circulant	197 117,39		197 117,39	232 948,54
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
Total Actif	263 343,29	41 913,24	221 430,05	262 655,44

BILAN-PASSIF	Net au 31/12/2024	Net au 31/12/2023
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	71 259,67	71 054,10
Résultat	950,16	205,57
Subventions d'investissement	20 734,24	25 781,60
Provisions réglementées		
Fonds propres	92 944,07	97 041,27
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
Fonds dédiés	13 460,00	22 600,00
Autres fonds associatifs	13 460,00	22 600,00
Provisions pour risques	4 936,00	14 997,00
Provisions pour charges	20 676,09	18 697,47
Provisions pour risques et charges	25 612,09	33 694,47
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 998,16	4 825,59
Dettes fiscales et sociales	30 182,60	32 665,08
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		1 060,00
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	56 233,13	70 769,03
Dettes	89 413,89	109 319,70
Ecart de conversion - Passif		
Ecart de conversion		
Total Passif	221 430,05	262 655,44

Compte de résultat - du 01/01/2024 au 31/12/2024 - Compte de résultat Association - BAM

Compte de résultat	du 01/01/2024 au 31/12/2024	du 01/01/2023 au 31/12/2023
Cotisations	3 885,00	3 425,00
Ventes de biens	1 438,34	4 561,04
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	167 221,80	159 420,77
dont parrainages		
Ventes de biens et services	172 545,14	167 406,81
Concours publics et subventions d'exploitation	175 061,55	98 492,97
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation co		
Dons manuels	2 441,14	
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Ressources liées à la générosité du public	2 441,14	
Contributions financières		
Produits de tiers financeurs	177 502,69	98 492,97
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et tr	14 997,00	23 714,74
Utilisations des fonds dédiés	12 600,00	6 000,00
Production immobilisée et en-cours de production	15 897,05	
Autres produits	18 053,83	11 263,40
Total I	411 595,71	306 877,92
Achats de marchandises	-1 583,31	
Variation de stock		4 806,24
Autres achats et charges externes	-118 956,39	-47 578,71
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	-3 717,84	-4 108,12
Salaires et traitements	-194 664,03	-161 617,60
Charges sociales	-58 143,23	-50 144,14
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	-6 544,24	-3 871,00
Dotations aux provisions	-6 914,62	-38 500,71
Reports en fonds dédiés	-9 460,00	-22 600,00
Autres charges	-10 351,28	-2 005,25
Total II	-410 334,94	-325 619,29
Résultat d'exploitation	1 260,77	-18 741,37
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilis	950,65	1 145,75
Autres intérêts et produits assimilés	1 347,32	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de char		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placemen		
Total III	2 297,97	1 145,75
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provi		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placeme		
Autres charges financières		
Total IV		
RESULTAT FINANCIER	2 297,97	1 145,75
RESULTAT COURANT avant impôts	3 558,74	-17 595,62
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	14 602,02	8 945,40
Reprises sur prov., dépréciations et transferts de charges		

Compte de résultat	du 01/01/2024 au 31/12/2024	du 01/01/2023 au 31/12/2023
Total V	14 602,02	8 945,40
Sur opérations de gestion	-760,00	
Sur opérations en capital	-17 438,26	-141,21
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux prov.		
Total VI	-18 198,26	-141,21
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-3 596,24	8 804,19
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	987,66	8 997,00
EXCEDENT OU DEFICIT	950,16	205,57

Identification		F-IDENTIF (2025)
A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE		
Désignation du déclarant :	504600685, LA BOITE A MUS', ASS, 1 Place Victor Schoelcher, AIX EN PROVENCE, 13090, FR, 0609318139	
Référence d'obligation fiscale :	IS1	
Code activité NAF :	9001Z	
Désignation du conseil :		
B - RÉGIME FISCAL		
Catégorie fiscale :	BI	
Régime fiscal :	RS	
Code IS/IR - BIS (si catégorie fiscale = BIC/IS) :	IS	
Cession / cessation d'activité ou décès de l'exploitant :		
Dépôt provisoire (ou pas) de la déclaration :	NOR	
C - PÉRIODES		
Date de début de l'exercice ou période N :	01/01/2024	
Date de clôture de l'exercice ou période N :	31/12/2024	
Durée de l'exercice ou période N :	12	
Date d'arrêté provisoire des comptes :		
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	31/12/2023	
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA) :	12	
D - MONNAIE		
Code monnaie :	EUR	

1 - BILAN SIMPLIFIÉ											N° 2033 A (2025)	
											Néant	☐
Actif					Brut		Amortissements - Provisions			Net		
					1		2			3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles {		Fonds commercial *		010		012					
			Autres *		014		016					
	Immobilisations corporelles *				028	66 177	030	41 913	24 264			
	Immobilisations financières * (1)				040	49	042		49			
	Total I (5)				044	66 226	048	41 913	24 313			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *			050	15 897	052		15 897			
		Marchandises *			060		062		0			
	Avances et acomptes versés sur commandes				064		066		0			
	Créances (2) {		Clients et comptes rattachés *		068	6 351	070		6 351			
			Autres *		072	34 481	074		34 481			
	Valeurs mobilières de placement				080	60 599	082		60 599			
	Disponibilités				084	78 290	086		78 290			
	Charges constatées d'avance *				092	1 500	094		1 500			
	Total II				096	197 117	098	0	197 117			
	Total général (I + II)					110	263 343	112	41 913	221 430		
PASSIF										Exercice N NET		
										1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *								120			
	Écarts de réévaluation								124			
	Réserve légale								126			
	Réserves réglementées *								130			
	Autres réserves		(	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *				131		)	132	
	Report à nouveau								134	71 260		
	Résultat de l'exercice								136	950		
	Subventions d'investissement								137	20 734		
	Provisions réglementées								140			
	Total I								142	92 944		
Provisions pour risques et charges								Total II	154	25 612		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées								156	13 460		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *								166	2 998		
	Dettes fiscales et sociales		(	dt montant de la TVA				169	141	)	172	19 793
	Comptes courants d'associés								173			
	Autres dettes								175	10 390		
	Produits constatés d'avance								174	56 233		
	Total général (I + II + III)								180	221 430		
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195	0		
	(2)	Dont créances à plus d'un an		197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182	1 150		
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs		199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)										N° 2033-B-SD (2025)		
										Néant	☐	
A – RÉSULTAT COMPTABLE												
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			dont export et livraisons intracommunautaires	{	209		210	987			
	Production vendue	{	Biens			215		214				
			Services *			217		218	169 840			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)							222	15 897			
	Production immobilisée *							224				
	Subventions d'exploitations reçues							226	175 062			
	Autres produits							230	37 210			
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	398 996			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234	1 583			
	Variation de stocks (marchandises) *							236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)							238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240				
	Autres charges externes * :			(dont crédit-bail : - mobilier :		- immobilier :		)	242	118 956		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *					243		)	244	3 718		
	Rémunérations du personnel *							250	194 664			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252	58 143			
	Dotations aux amortissements *							254	6 544			
	dont amortissement du fonds de commerces							255				
	Dotations aux provisions							256	16 375			
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *				259		}	262	5 351	
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				260					
	Total des charges d'exploitation (II)							264	405 335			
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)								270	-6 339			
Produits financiers (III)		280	2 298		Charges financières (V)			294	5 000			
Produits exceptionnels (IV)								290	27 202			
Charges exceptionnelles(VI)		{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			347		}	300	18 198		
			dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			348						
Impôt sur les bénéfices * (VII)								306	-988			

2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)											310	950
B – RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312	950	314		
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *							316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles							318				
	Provisions non déductibles *							322	1 979			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)							324				
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC		248		330				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un créditbail immobilier et de levée d'option			(	Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249	)	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999				
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU – TE (44 octies et octies A)		987				342		
				JEI (44 sexies A)		989						
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quindecies)		138						
	Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991		(FRR) France Ruralités Revitalisation (art.44 quindecies A)		181						
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		Investissements et souscriptions outre mer		344						
	BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)		993						
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit					346				350	988
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)					655					
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)					643					
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)					645					
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)					647					
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)					648					
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)					641					
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)					990					
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)					649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS							Bénéfice col.1 / Déficit col.2		352	1 941	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356					
	Déficits antérieurs reportables *		43 264		dont imputés sur le résultat :				360	1 941		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS							Bénéfice col.1 / Déficit col.2		370	0	372	

Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

B – RÉSULTAT FISCAL (EXTENSION)	
Divers à réintégrer	
Libellé	Montant
Divers à déduire	
Libellé	Montant
CREDIT D IMPOTEN FAVEUR DU SPECTACLE VIVANT	988

IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES													N° 2033-C-SD (2025)		
Néant													☐		
I	IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *		
ACTIF IMMOBILISÉ				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice											
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial		400		402		404		406					
		Autres		410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains		420		422		424		426						
	Constructions		430		432		434		436						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		440	52 512	442	1 150	444		446	53 662					
	Installations générales, agencements, aménagements divers		450	1 700	452		454		456	1 700					
	Matériel de transport		460	9 500	462		464		466	9 500					
	Autres immobilisations corporelles		470	1 315	472		474		476	1 315					
	Immobilisations financières		480	49	482		484		486	49					
TOTAL			490	65 076	492	1 150	494	0	496	66 226					
II	AMORTISSEMENTS				Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES															
Fonds commercial				495		497		498		499					
Immobilisations corporelles				500		502		504		506					
	Terrains			510		512		514		516					
	Constructions			520		522		524		526					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			530	32 590	532	4 717	534	155	536	37 152				
	Installations générales, agencements, aménagements divers			540	1 700	542		544		546	1 700				
	Matériel de transport			550	460	552	1 900	554	186	556	2 174				
Autres immobilisations corporelles				560	620	562	268	564		566	888				
TOTAL				570	35 370	572	6 885	574	341	576	41 913				
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)														
Nature des imm.	Valeur d'actif *		Amortissements*		Valeur résiduelle		Prix de cession*		Plus ou moins-values						
									Court terme*		Long terme				
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	19 % (6)		15 % ou 12,8 % (7)		0 % (8)					
TOTAL	578		580		582		584		586		581		587		589
Plus-values taxables à 19 % (1)					579		Régularisations		590		583		594		595
TOTAL									596		585		597		599

Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS										N° 2033-D-SD (2025)				
										Néant		☐		
I	RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
A - NATURE DES PROVISIONS				Montant au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : reprises de l'exercice			Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600		602		604		606					
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607					
	Autres provisions réglementées *		610		612		614		616					
Provisions pour risques et charges			620	33 694	622	6 915	624	14 997	626	25 612				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630		632		634		636					
	Sur stocks et en cours		640		642		644		646					
	Sur comptes clients		650		652		654		656					
	Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666					
TOTAL			680	33 694	682	6 915	684	14 997	686	25 612				
B - MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES														
							Dotations		Reprises					
Fonds commercial							681		683					
Autres Immobilisations Incorporelles							700		705					
Terrains							710		715					
Constructions							720		725					
Installations techniques, matériel et outillage							730		735					
Inst. générales, agencements et aménagements divers							740		745					
Matériel de transport							750		755					
Autres immobilisations corporelles							760		765					
TOTAL							770		775					
C - VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)														
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes														
Total à reporter										780				
II	DÉFICITS REPORTABLES													
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	43 264										
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		982 ter									
Déficits imputés			983	1 941										
Déficits reportables			984	41 323										
Déficits de l'exercice			860											
Total des déficits restant à reporter			870	41 323										

IV	DIVERS				
Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	5 590
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	9 285
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.
Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE		N° 2033-E-SD (2025)
Néant		☐
DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel * :	376	
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE		
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	170 827
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	170 827
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	2 591
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	175 062
Variation positive des stocks	111	15 897
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	13 296
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	206 846
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ¹		
Achats	121	58 800
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	54 862
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146	6 878
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	5 351
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	125 891
IV – Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)	137	251 782
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF	117	251 782

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.					
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	☐		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	170 827	Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026	
Période de référence	024	01/01/2024	016	31/12/2024	
Date de cessation					

¹ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés ».

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL					N° 2033-F-SD (2025)	
					Néant	
					☒	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902		
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904		
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905		TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906		
I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :						
Désignation				Nbre de parts		% de détention
II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :						
Désignation		Lieu de naissance		Date de naissance	Nbre de parts	% de détention

FILIALES ET PARTICIPATIONS			N° 2033-G-SD (2025)
Néant			☒
I – NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :	905		
Désignation			% de détention

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT (art 219 I b du CGI, art 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)		CALC219BF4 (2025)	
Identification de la société			
Adresse du siège social si différente			
I - RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
A	Résultats imposables dans les condition de droit commun		
Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs		a	1 941
Dont plus-value nette à court terme		b	
Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice		c	1 941
B	Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
Plus-values nette à long terme de l'exercice		d	
Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1		e	
Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice		f	1 941
I - BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT			
Montant maximum exigible au taux réduit x durée de l'exercice en mois /12		g	
Dont plus-value nette à court terme imposable		h	
Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-values nette à court terme de l'exercice		i	
Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1		j	
Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1		k	
Total des lignes h à k			
III - BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX NORMAL (a-c-h-i)		l	0
IV - PLUS-VALUE NETTE A LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 19% (d-j-k)		m	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS										N° 2065-SD (2025)							
Si PME innovantes										☐							
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case										☐							
A		IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE															
					Adresse du siège social :												
					38 LE PETIT LAC, CALAS, 13480, FR												
					Ancienne adresse en cas de changement :												
RÉGIME FISCAL DES GROUPES																	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)																	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante																	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:																	
B		ACTIVITÉ															
Activités exercées			SPECTACLE VIVANT					Si vous avez changé d'activité			☐						
C		RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)															
1. Résultat fiscal					Bénéfice imposable au taux normal			0		Déficit							
			Bénéfice imposable à 15 %		0		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %										
2. Plus-values																	
PV à long terme imposables à 15 %					PV à long terme imposables à 19 %					PV exonérées (art. 238 quindecies)							
Autres PV imposables à 19 %					PV à long terme imposables à 0%												
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches																	
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies				☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A				☐		Autres dispositifs		☐			
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A				☐		Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies				☐		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies				☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies				☐		Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A				☐		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies				☐	
Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies				☐		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies				☐							
Société d'investissement immobilier cotée			☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)					Plus-values exonérées relevant du taux de 15%							
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :					dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					☐							
D		IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)															
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts																	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité																	
E		CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)															
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%																	

F	COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé	Easyteo
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr				
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr				
Examen de conformité fiscale (ECF)		☐	Prestataire :	
NOM ET ADRESSE DES COMPTABLES				
Adresse		LA BOITE A MUS, 38 Le Petit lac, CALAS, 13480, FR		
				Salarié(S) / Indépendant(I)
NOM ET ADRESSE DES CONSEILS				
Adresse				
				Salarié(S) / Indépendant(I)
NOM DU CGA OU DU VISEUR CONVENTIONNÉ				
Adresse				
Visa CGA			Viseur conventionné	
☐			☐	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD										N° 2065 bis-SD (2025)							
										Néant		☐					
I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS																	
Montant global brut des distributions (1)				payées par la société elle-même		a				payées par un établissement chargé du service des titres		b					
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)										c							
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées										d							
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)																	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)										i							
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI										j							
Montant des revenus répartis (5)										Total (a à h)							
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants				Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société											
				Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.		Année au cours de laquelle le versement a été effectué		Montant des sommes versées:									
								à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6					
								Indemnités forfaitaires		Remboursements		Indemnités forfaitaires		Remboursements			
1				2		3		4		5		6		7		8	
K DIVERS																	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)																	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
L RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS																	
RÉMUNÉRATIONS										MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %							
												0%		15%		19%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)						143 027		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice									
								MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice									
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)						2 122		MVLT réalisée au cours de l'exercice									
								MVLT restant à reporter									
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)																	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice																	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice																	

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT				N° 2069-RCI-SD (2025)		
Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.				Néant		
				☐		
				PME au sens communautaire (Cocher la case)		
				☒		
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n°2069-RCI-SD pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)						
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre				☐		
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)						
Dénomination et adresse						
SIREN						
I – RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE ¹						
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés				988		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat ² (complément)						
		Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen				
		Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris				
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément) ³						
dont montant préfinancé						
		Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte		1		
		Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail		2		
		Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés		3		
¹ Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n° 2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.						
² Si le montant des dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt en faveur du mécénat est supérieur à 10 000 € au cours de l'exercice, remplir le tableau III en annexe						
³ À partir du 1er janvier 2019, le CICE s'applique aux rémunérations n'excédant pas 2,5 fois le SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte. Le taux est de 9 %.						
II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE ⁴						
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (complément)						
		dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM				
PRÉCISION SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT "Autres" crédits d'impôts)						
III - CAS PARTICULIERS						
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N						
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois						
⁴ Les crédits d'impôt figurant au II doivent faire l'objet d'une déclaration spéciale distincte du formulaire n° 2069-RCI-SD.						
Annexe à la 2069-RCI-SD pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.						
III – MÉCÉNAT – LISTE DES BÉNÉFICIAIRES FINAUX ⁵						
Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire ⁶		Intermédiaire ⁶		Valeur de la contrepartie ⁷
		n° d'identification ⁸	Nom et adresse	n° d'identification ⁸	Nom et adresse	
		n°SIREN ou RNA		n°SIREN ou RNA		

⁵Tableau à remplir pour les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt en faveur du mécénat prévue à l'article 238 bis du code général des impôts (BOI-BIC-RICI-20-30-40, § 40 et suivants).

⁶L'entreprise se fait communiquer par l'organisme qui n'intervient qu'à titre de simple collecteur de fonds, l'identité du bénéficiaire final ainsi que le montant et la date des versements correspondants et, le cas échéant, la valeur des biens et services reçus, directement ou indirectement, en contrepartie.

⁷Valeur des biens et services reçus directement ou indirectement en contrepartie.

⁸Numéro SIREN et, à défaut, numéro RNA si entité française.